

Forum « art, culture et création » 3^{ème} session – Genève, le 16 mai 2009

QUE LES POUVOIRS PUBLICS TROUVENT UN NOUVEL ÉQUILIBRE

Par Christine Ferrier

Petit rappel :

1996 : le Grand Conseil adopte une loi proposée par le Conseil d'État sous l'impulsion de Dominique Föllmi, la LAEC (loi sur l'accès et l'encouragement à la culture). C'est un signal très clair du Parlement.

En dépit de cela, le règlement d'application que le Conseil d'État devait rédiger n'a jamais vu le jour. Donc, nous sommes en quelque sorte devant une loi-fantôme.

Onze ans plus tard, février 2007 : patatra ! L'État est sur le point de transférer à la Ville de Genève sa responsabilité en matière de culture...

Que s'est-il passé ? Comment a-t-on pu en arriver là ?

Historiquement, à Genève comme ailleurs, la politique culturelle se fonde sur des bases géographiques, principalement communales ;

Mais c'est surtout le grand déséquilibre entre rôles et responsabilités de l'État et de la Ville de Genève qui apparaît :

- déséquilibre financier :
 - la Ville finance 70% de l'offre culturelle sur le territoire du canton, alors qu'elle abrite moins de la moitié de sa population.
 - Si on fait un petit zoom arrière pour regarder l'agglomération (770'000 habitants), on voit que seuls 25% des contribuables, à travers leurs impôts, participent au financement de l'offre culturelle.

- Je rappelle que:
 - a. la Ville accorde à la culture 225 millions par année, soit 20% de son budget ;
 - b. alors que l'État dépense 56 millions, soit 0,72% de son budget....pauvre État !

Nous sommes là pleinement dans la logique géographique : dès le moment où la majorité des structures culturelles se trouvent en ville de Genève, c'est celle-ci qui supporte la plus grande partie de la charge financière. C'est ainsi que : la Ville de Genève se retrouve « propriétaire » de plusieurs institutions de portée régionale, voire internationale, sans que l'État, même de façon symbolique ne mette, ne serait-ce que 3 miettes dans l'escarcelle !

Conséquence majeure de cette situation :

- L'État ne peut jouer qu'un rôle très secondaire, voire de figuration, dans l'élaboration et la coordination des politiques culturelles. Si secondaire, qu'il a pensé se débarrasser du sujet purement et simplement !

On le voit, il faut donc répartir les rôles et responsabilités de manière plus équilibrée :

- L'État devrait assumer pleinement un rôle de coordination des politiques culturelles. Mais il lui faudra, pour crédibiliser sa nouvelle position, augmenter substantiellement son budget pour la culture. Mesdames, Messieurs les députés, vous aurez là une chance extraordinaire de montrer la place que vous souhaitez accorder à la culture dans notre organisation cantonale.

Ici, il faut insister sur un point :

- Si nous demandons à l'Etat de s'engager davantage, cela ne veut pas dire que nous demandons à la Ville de Genève d'en faire moins !

Venons-en donc aux propositions du RAAC pour favoriser un nouvel équilibre entre les pouvoirs publics :

Proposition No 6 : INCITER L'ÉTAT À ASSUMER SON RÔLE EN MATIÈRE DE CULTURE.

Contrairement à l'idée qu'à eue le Conseil d'Etat il y a deux ans (supprimer la culture de son champ opérationnel), nous souhaitons que soit renforcé le rôle de l'État. Lors du 2^{ème} Forum, tous les partis ont, sans doute pour des raisons très diverses et très variées, souhaité ce renforcement. Oui, le RAAC souhaite l'élaboration d'un cadre, une sorte de projet cantonal pour la culture, établi en partenariat avec les communes et les professionnels, qui pourrait servir de guide, de référence pour l'ensemble des pouvoirs publics devant définir des politiques culturelles.

Cela suppose 2 choses :

- que ce rôle que nous souhaitons pour l'Etat soit inscrit dans la future Constitution cantonale (à ce sujet, le RAAC vous donnera rendez-vous dès la rentrée pour une mobilisation autour d'un projet d'articles constitutionnels) ;
- comme je l'ai dit plus haut, que le législatif donne enfin les moyens de son ambition au Conseil d'Etat.

Le canton pourrait alors assumer pleinement un rôle de coordination, alors que :

- l'inévitable imbrication des politiques municipales ;
- la portée régionale de beaucoup de productions rendent ce rôle absolument crucial.

Proposition No 7 : INCITER L'ETAT À S'ENGAGER DANS CERTAINES INSTITUTIONS CULTURELLES.

Certaines institutions de portée régionales voire internationales sont majoritairement voire exclusivement subventionnées par la Ville de Genève.

Citons : Le Grand Théâtre, les Musées d'Art et d'Histoire, la Bibliothèque de Genève, la Comédie de Genève, le Musée d'Ethnographie.

Il paraît logique que l'État fasse son entrée comme subventionneur ou renforce considérablement son rôle en apportant des fonds supplémentaires dans ces institutions. Car comme je l'ai déjà dit, il ne suffit pas de s'attribuer un rôle pour être crédible ! Il faudra que le canton apporte des fonds supplémentaires significatifs.

Mais attention ! Il ne s'agit pas ici de revendiquer un transfert de charges à l'envers ! Mais au contraire, de permettre une vraie collaboration entre Ville et État.

PROPOSITION No 8 : Inciter toutes les communes genevoises à participer au soutien des projets culturels d'ampleur régionale

Il faut en finir avec la logique du territoire communal : il faut en finir avec la politique qui consiste à payer pour ce qui est sur son territoire et c'est tout ! Ou de ne rien payer du tout quand il n'y a pas d'équipement culturel sur le territoire de la commune. Il faut également en finir avec cette injustice qui consiste à faire supporter par les seuls contribuables résidant en Ville de Genève les impôts qui financent des institutions rayonnant au-delà de nos frontières. Autrement dit, si le public d'un lieu culturel est multicommunal, son soutien financier doit l'être aussi.

Il faut donc que toutes les communes participent au financement de l'offre culturelle à Genève. C'est aussi une question de solidarité. Et c'est surtout une question de principe ! Aucune commune, même la plus reculée, ne devrait considérer que la culture est l'affaire du voisin.

L'espoir commence, timidement à naître avec la loi récemment votée au Grand Conseil dont nous parlera plus tard M.Serge Dal Busco, Président de l'Association des communes genevoises.

Le RAAC a retenu 8 propositions. Certaines ont été laissées sur le bas-côté, non par manque d'intérêt, mais essentiellement par manque de temps, parfois aussi parce que les sujets étaient trop vastes...

Il règne depuis 2 ans dans ce Forum un esprit de **DIALOGUE**, de **CONCERTATION** et de **RESPECT MUTUEL**. Nous ne sommes pas peu fiers de pouvoir en faire constat aujourd'hui, d'autant que le Forum a été proposé par le RAAC en réaction à une (presque) décision d'une brutalité sans précédent (cf. le transfert de charges).

D'autres brutalités ont émaillé ces deux ans : les crises du Musée d'Ethnographie (antérieure, j'en conviens), du Grand Théâtre, de la Bâtie, et maintenant des Musées d'Art et d'Histoire ont toutes un point commun : on s'attaque à une personne avec une violence inouïe, et c'est l'institution toute entière qui se trouve à terre.

Le RAAC espère que l'esprit qui aura régné sur le Forum donnera à ceux qui ont la lourde charge de prendre des décisions, l'envie de traiter la culture avec le discernement, la délicatesse et le respect attendus. Et pourquoi pas... avec un peu d'élégance aussi... MERCI !

Christine Ferrier

16 mai 2009